

# Circulaire de mars 2009 / 25em anniversaire des constitutions



Très chers confrères de la Congrégation,  
Chers soeurs et frères de la Famille Passioniste,

Au cours de cette année 2009, nous célébrons la 25<sup>e</sup> anniversaire d'approbation de nos Constitutions par le Saint Siège par le truchement de la Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers, signée par le Cardinal Préfet Mgr Eduardo Pironio, aujourd'hui Serviteur de Dieu.

C'est dans la foi que nous voulons célébrer ce 25<sup>e</sup> anniversaire de leur approbation en nous plongeant de nouveau en elles comme pour nous laver dans la piscine de Siloé qui fortifie et guérit en donnant la capacité d'ouvrir les yeux à la lumière de la vie à l'exemple de l'aveuglé de l'Evangile de Jean (Jn 9, 1-41). C'est pourquoi, j'invite les Configurations, les Provinces, les Vices Provinces, les Vicariats, les communautés et la Famille passioniste à célébrer cette année comme événement particulier de mémoire et d'approfondissement des valeurs et du contenu de nos Constitutions, en organisant des études, des symposiums, des conseils de famille et des célébrations liturgiques particulières, des assemblées, des publications et tout ce qui sera jugé utile dans son milieu de vie et dans sa culture.

Il est surprenant qu'après 25 ans, nos Constitutions conservent encore la fraîcheur et l'authenticité qu'elles ont suscitées au moment de leur approbation et de leur publication. Elles ont été rédigées dans le dialogue, le discernement et la prière du Chapitre Général de 1982 célébré à Saints Jean et Paul : je me souviens du ferment de ce Chapitre auquel j'ai participé pour la première fois. Elles étaient les fruits du chemin inauguré après la guerre et qui connut un essor décisif avec le Pape Jean XXIII et avec la célébration du Concile Vatican II.

Les Constitutions ont des racines visibles non seulement dans leur inspiration mais aussi dans la formulation du texte, dans le Document Capitulaire issu du Chapitre Général de juin 1970.

Dans la présentation du Document Capitulaire à la Congrégation, le Serviteur de Dieu, le P. Théodore Foley, alors Supérieur Général, écrivait : « Le 19 juin, le 39<sup>e</sup> Chapitre Général a clos le travail qui lui avait été confié par l'Eglise à travers le Motu proprio "Ecclesiae Sanctae" de Paul VI : il s'agissait d'étudier dans la prière et la réflexion, la Règle de vie qui

nous a été léguée par notre bien aimé Fondateur Saint Paul de la Croix, en y apportant les révisions qui nous semblent aujourd'hui nécessaires et convenables pour un renouveau approprié de la vie religieuse de notre Congrégation ».

Et le P. Foley d'ajouter que une fois surmontées « les différences d'opinion au cours de nombreuses discussions sur chaque aspect de notre vie... on est parvenu graduellement à une compréhension, à une entente réciproque et à un accord fondamental sur les éléments essentiels de la vie passioniste... Ce Document devient maintenant le véritable cœur de notre Règle de vie, c'est-à-dire une authentique interprétation de l'esprit de S. Paul de la Croix qui trouva sa première expression dans les textes manuscrits qui demeurent la source d'inspiration permanente et indispensable ».

Même les Constitutions approuvées en 1984 s'enracinent dans les feuilles que le Fondateur écrivit à Castellazzo et sont animées par l'esprit qui a vivifié ces feuilles-là ainsi que les diverses Règles approuvées par l'Eglise dans la suite, aussi bien du vivant du Fondateur lui-même que dans les siècles qui ont suivi jusqu'à nos jours. Saint Paul de la Croix, par le long labeur d'approbations des Règles initiales jusqu'à la dernière approuvée en 1775, l'année même de sa mort, a fini par se convaincre de l'irrépressible vivacité de l'Esprit et de la présence dynamique de Dieu dans l'histoire du monde et de l'Eglise, et donc de la Congrégation.

C'est dire que comme source et origine, le texte de la Règle approuvée solennellement par Pie VI en 1775 est le préambule aux Constitutions et dispose de « sa force et de son importance pour l'interprétation de la véritable intention et volonté du saint Père et Fondateur, et doit toujours être présent à l'esprit des Religieux de la Passion du Christ pour la conserver fidèlement » (Décret d'approbation).

La première parole des Constitutions au N° 1, chapitre 1°, Les fondements de notre vie, c'est le nom du Fondateur : « Saint Paul de la Croix a réuni des compagnons pour vivre ensemble et annoncer l'Evangile du Christ aux hommes».

Et le N. 2 : « L'Eglise, reconnaissant en Saint Paul de la Croix l'action de l'Esprit Saint, approuva de sa suprême autorité notre Congrégation et ses Règles, lui donnant mission d'annoncer l'Evangile de la Passion par notre vie et notre apostolat. Pour la rendre actuelle, nous sommes réunis en communautés apostoliques et travaillons à l'avènement du Règne de Dieu ».

Et le N. 3 : « Conscients que la Passion du Christ continue en ce monde jusqu'à son retour dans sa gloire...nous désirons prendre part aux les tribulations des hommes, spécialement des pauvres et des abandonnés, pour les reconforter et les soulager dans leurs souffrances.

Par la puissance de la Croix, sagesse de Dieu, nous nous employons avec ardeur à mettre en lumière et supprimer les causes des maux qui affligent les hommes. Pour cette raison, notre mission est orientée vers l'évangélisation par le ministère de la parole de la Croix afin que tous puissent connaître le Christ et la puissance de Sa résurrection ».

Tels sont les premiers numéros qui ouvrent l'horizon et sont le fondement de huit chapitres qui composent les Constitutions en tant qu'inspiration et normes de vie pour tous les religieux de la Congrégation qui vivent et travaillent actuellement dans 58 nations.

Mais elles sont aussi une référence pour les religieuses et les laïcs de la Famille Passioniste qui se sentent appelés à vivre le charisme de la Passion. Un regard rétrospectif sur notre histoire, considérant la vie et l'apostolat de tant de religieux, y compris de très nombreux saints et martyrs, par tant de grâce depuis les origines et le Fondateur, surgit dans notre esprit ce qu'écrivait jadis le prophète Joël : « Une source jaillira de la maison du Seigneur et remplira la vallée des acacias » (Jl 4, 18). Nous parlons quant à nous de la vallée du monde dans le temps. Et de ceci, nous remercions Dieu car tout est don.

Le 25<sup>e</sup> anniversaire d'approbation des Constitutions doit être pour nous un engagement pour vérifier si nous vivons encore la fraîcheur de ces eaux parvenues jusqu'à nous ainsi que la continuité avec la source originaire. Elles constituent notre patrimoine : « Ainsi tout scribe instruit du Règne des cieux est semblable à un père de famille qui tire de son coffret des choses nouvelles et anciennes » (Mt 13, 52).

Cependant, le cœur de ce patrimoine et la perle rare du coffret pour laquelle il convient de « vendre tout » ce qui nous appartient et engager énergie et amour reste la « memoria passionis ». Elle est l'élément constitutif de la Congrégation et la raison de notre existence dans l'Eglise. C'est le mandat que Dieu a donné à nous et à la Famille passioniste par vocation : Fais mémoire ! Rappelle-toi ! On doit l'entendre dans le sens biblique du commandement donné à Israël depuis le début de son histoire de vivre l'expérience du continuel souvenir des actes salvifiques de Dieu dans le passé et dans l'attente du renouvellement continuel dans le présent.

« Mémoire » pour nous signifie faire du mystère pascal le centre de notre vie en nous dédiant avec amour à la suite du Christ crucifié et en annonçant sa Passion et sa Mort non seulement comme événement historique du passé, mais comme réalité présente dans la vie des hommes qui « sont crucifiés aujourd'hui » par l'injustice, l'absence du sens profond de la vie (Const. 65).

La Mémoire de la Passion anime et éclaire toutes les Constitutions spécialement les quatre chapitres les plus importants, à savoir : Fondements, Apostolat, Formation, Constitution. C'est autour de ceux-ci que s'articule tout le reste des enseignements et des normes. Et même les valeurs typiquement passionistes telles que la solitude, la pauvreté, le détachement et la pénitence outre naturellement la prière et la méditation, sont l'habitat, la serre dans laquelle il faut conserver et faire croître la fleur de la Passion. Il en est de même du vœu spécifique « de rappeler plus intensément la Passion du Seigneur et d'en promouvoir la Mémoire par la parole et par les actes » (Const. 96) qui précède et éclaire dans la formule de la profession les autres trois vœux de la vie religieuse : « Nous vivons les conseils évangéliques à la lumière de ce vœu, cherchant à l'actualiser dans la vie de tous les jours » (Const. 6).

Le 25<sup>e</sup> anniversaire est une occasion et une opportunité que nous offrent l'Esprit et l'histoire pour une relecture des Constitutions avec des yeux et un cœur nouveaux.

Dans sa Lettre Circulaire du 15 avril 1985 à la Congrégation pour la publication des Constitutions, Mgr Paul Boyle, alors Supérieur Général, écrivait : « Le 2 mars 1984, en la fête de la Commémoration Solennelle de la Passion, ont été formellement approuvées nos nouvelles Constitutions comme expression authentique de notre charisme et de notre finalité dans l'Eglise ».

Il invitait la Congrégation à l'accueillir comme « texte précieux » et rappelait ce que entre

autres le Pape Jean-Paul II disait à l'audience particulière accordée à environ 400 passionistes : « ... les nouvelles Constitutions veulent indiquer la manière d'actualiser la Règle de S. Paul de la Croix dans l'actuelle situation historique et selon les directives du récent Concile et du nouveau Code de Droit Canonique ».

La Lettre Circulaire du P. Boyle ajoutait en outre : « La Règle et les Constitutions doivent être acceptées avec un profond esprit de foi. Nous croyons fermement, et cela est fondamental dans notre consécration, que ces textes approuvés expriment la volonté de Dieu à notre égard ».

Ce 25<sup>e</sup> anniversaire est l'occasion de revoir et connaître le développement et la richesse du charisme dans les Constitutions et dans un contexte plus large de l'histoire de la Congrégation. Les Constitutions ont été approfondies dans des publications opportunes et spécifiques, dans des livres, des chaires, des congrès et revues et entre autres aussi dans différentes études dans la série "Ricerche di Storia e Spiritualità Passionista" envoyées aux communautés.

Cet anniversaire est une opportunité pour réfléchir également sur la période particulière que nous vivons avec le processus de la Restructuration qui entend donner une nouvelle vitalité à la Congrégation. Nous sommes parvenus, à cette circonstance, à peu près à la moitié du gué ; nous sommes comme au milieu du fleuve et nous devons arriver à l'autre rive. Le temps que nous vivons actuellement est très délicat car éclairés par la solidarité nous sommes appelés à entrer dans une nouvelle configuration. La solidarité dans les différents domaines de la formation, du personnel et des finances permettra de partager notre richesse et notre pauvreté et de nous rencontrer mutuellement pour nous enrichir les uns les autres.

A différentes reprises, pendant les Chapitres Généraux, les Synodes, en communautés et dans les entretiens personnels, nous nous sommes demandés quel visage S. Paul de la Croix donnerait-il à la Congrégation avec les problèmes du monde actuel et dans les réalités que connaît la Congrégation elle-même aussi bien dans les régions historiques que dans les zones de formation récente ? Resterait-il passif ou au contraire supposerait-il des interventions et des chemins nouveaux susceptibles de raviver la fraternité dans les communautés et une plus grande efficacité dans la mission ? La Restructuration voudrait être une réponse à ces interrogations. C'est une tâche ardue, nous en sommes conscients, mais nous la poursuivons dans la foi, dans la prière et avec beaucoup de courage et de confiance dans le Seigneur. Nous pouvons tout aussi bien rester en Egypte, mais la Terre promise, celle d'une nouvelle énergie spirituelle et d'une efficacité de projection, resterait éloignée, au-delà de la Mer Rouge de l'inertie. Il pourrait sembler sage et prudent de conserver le peu que l'on possède, enfouir sous terre par peur le talent, mais le Seigneur de la parabole appela le serviteur « méchant et fainéant », lui arracha le talent et le fit jeter dans les ténèbres, récompensant celui qui, confiant et fidèle, avait osé mettre en danger ses cinq talents (Mt 25, 14-30). On conquiert la vie par la foi ! C'est la foi qui génère la vie comme dans le cas d'Abraham, de Marie et des miracles de Jésus.

Nous avons cette confiance que le levain de la « memoria passionis » fera fermenter la recherche de la volonté de Dieu et que la lanterne de la foi et de l'espérance placée sur le candélabre des communautés, des Synodes et du prochain Chapitre Général, illuminera notre route et les choix à accomplir.

Je termine par cet acte de fidélité du N. 2 des Constitutions : « Sûrs de l'aide de Dieu, nous

voulons rester fidèles, malgré nos limites humaines, à l'esprit évangélique et à l'héritage de notre Fondateur ». Amen.

Rome - Saints Jean et Paul P. Ottaviano D'Egidio

2 mars 2009 Supérieur Général CP